

Document nécessaires à la constitution d'un dossier de financement

ETAT CIVIL	
	La carte d'identité ou le passeport des emprunteurs, en cours de validité
	Le Livret de famille avec les pages des enfants ainsi que la page vierge après le dernier enfant
	Pour les sociétés (SCI ou SARL de famille), statuts et extrait K BIS
	Le jugement de divorce, la requête conjointe de divorce ou l'assignation
	Pour les étrangers, la carte de séjour ou de résident en cours de validité
	Contrat de mariage - contrat de pacs précisant le régime choisi (communauté, indivision)
	Attestation médical pour enfant à venir

JUSTIFICATIF DES REVENUS ET DU PATRIMOINE	
	Les trois derniers bulletins de salaire ainsi que celui de décembre de l'année précédente
	Le contrat de travail si la date d'embauche est de moins d'un an
	Pour les congés « maternité » et « parental » : attestation de l'employeur sur la reprise et dernier bulletin de salaire avant arrêt
	Les deux derniers avis d'imposition recto verso y compris la partie règlement
	Déclaration de revenus fonciers (2044 N-1 et N-2) ou baux - 2072 (pour les SCI)
	Justificatif des autres revenus (bic...)
	Pour les retraités : dernier relevé annuel des prestations
	Les 2 derniers bilans et liasses fiscales pour les artisans, commerçants ou gérants de société
	Les 3 dernières liasses fiscales 2035 pour les professions libérales
	L'attestation de propriété ou taxe foncière de vos biens immobiliers

FINANCE	
	Relevés de compte(s) bancaire(s) des 3 derniers mois
	Justificatif d'épargne (relevés de compte, situation d'épargne...)
	RIB
	Les tableaux d'amortissement de tous les crédits en cours (immobiliers ou consommation)

JUSTIFICATIF PRET REGLEMENTAIRE	
	Bail justifiant 2 ans de location
	Dernière quittance de loyer
	Attestation d'hébergement
	Justificatif de domicile (Facture eau / électricité)

PROJET	
	Pour l'achat de terrain ou d'un bien déjà construit : le compromis de vente
	Pour l'achat d'un appartement neuf : le contrat de réservation avec l'échelonnement des paiements signé des 2 parties ; les plans et la notice descriptive
	Pour la construction individuelle : le contrat de construction avec l'échelonnement des paiements signé des 2 parties, les plans et la notice descriptive. Devis si travaux en plus.
	Pour les contrats de maître d'œuvre : le contrat avec mission complète ou partielle faisant apparaître tous les corps de métier intervenants et justificatif des assurances des entreprises, les plans et la notice descriptive.
	Pour les travaux : devis de moins de trois mois ; attestation de propriété du bien à vendre si financement de travaux seuls
	Pour les crédits crédit relais : attestation de propriété du bien à vendre, un mandat de vente ou un compromis de vente